SCP
Jean Luc AYNE
Brigitte GUILLEMAIN
Bruno DURROUX
Luc LANÇON
Sandrine SCHUYTEN

Société Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice

161 rue Yves Montand - Parc 2000 – CS 978003
34089 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél 04 67 06 18 45 –
Fax 04 67 58 82 74
Service constat : 04.67.06.19.79 - constats-adl@orange.fr

ACTE
d'HUISSIER
DE
JUSTICE

Coût **294,16 € euros TTC**

HONORAIRES		226,60 €
Déplacement		7,67 €
Photos qté	0	0,00 €
total HT		234,27 €
tva	20,00%	46,85 €
Taxe fiscale		13,04 €
TOTAL TTC		294,16 €

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE DIX HUIT AVRIL

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**, société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L512-20 à L512-54 du Code Monétaire et Financier, et par l'ancien livre V du Code Rural inscrite au R.C.S. de MONTPELLIER sous le n° SIREN 492 826 417, dont le siège est Avenue du Montpelliéret, MAURIN, 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualités, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits et obligations, par effet de fusion absorption à suite de l'assemblée générale du 26 avril 2007, de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU MIDI.**

Ayant constitué la Société Civile Professionnelle **GRAPPIN – ADDE-SOUBRA** par le ministère de **Maître Pascal ADDE,** Avocat près le Tribunal de Grande Instance de Montpellier, associé de ladite SCP, y demeurant 4 Plan du Palais à Montpellier, au Cabinet duquel domicile est élu pour la présente procédure et ses suites.

Agissant **en vertu** :

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Montpellier en date du **16 mars 2016**, signifié à partie le **13 avril 2015**, définitif suivant certificat de non appel en date du **21 mai 2015** ayant donné lieu à une **hypothèque judiciaire provisoire** en date du 26 juin 2014 **vol. 2014 V n°4060,** et d'une **hypothèque définitive** s'y substituant en date du **28 mai 2015 Vol. V 2015 n°3311)**

Et en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière pour la somme de **131 031,13 euros TTC** outre les intérêts et autres dus, en date du **24 mars 2016,** et ce, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret **N° 2006 – 936 du 27 juillet 2006.**

Je soussigné, **Bruno DURROUX**, Huissier de Justice à MONTPELLIER, y demeurant 161 rue Yves Montand.

Certifie m'être transporté le **18 avril 2016** sur le territoire de la Commune de Montpellier (Hérault) et sur la propriété de ,

XXXX

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sur la Commune de **Montpellier** (Hérault) dépendant d'un immeuble sis 525 avenue de l'Europe, dénommé **résidence Bonnier de la Mosson**, cadastré **section LR N° 25 pour une contenance de 1 ha 85 a 62 ca**

LE LOT N°1336 : un appartement au 4ème étage Bat B et les 60/10 000è des parties communes générales

LE LOT N°1256 : une cave au sous-sol du Bat B et les 2/10 000è des parties communes générales.

LE LOT N°1133 : un emplacement de voiture au sous-sol du bat B et les 5/10 000è des parties communes générales

LE LOT N°1134 : un emplacement de voiture au sous-sol du bat B et les 5/10 000è des parties communes générales

État descriptif de division-règlement de copropriété reçu par Maître DIJON notaire à Montpellier le 11 juillet 1966, publié à la conservation des hypothèques de Montpellier 1er bureau , le 1er aout 1966, vol. 3999 n°19
Suppression du règlement de copropriété ci-dessus et dépôt d'un EDD et RC du 2 février 1967 publié à la conservation des hypothèques de Montpellier 1er bureau , le 17 mars 1967, vol. 4190 n°5

Modificatif du 10 mai 1967 publié le 28 juillet 1967 vol 4310 n°5
Modificatif de Maître CAPELLA-LABORDE, notaire à Montpellier du 21 janvier 1976 publié le 10 mars 1976 vol 102 n°167

Déclarant en outre que ces biens appartiennent XXX**,** suivant acte de vente reçu par Maître **CADERAS DE KERLAU**, notaire à Mauguio, en date du 12 septembre 2007,, publiée à la **Conservation** des **Hypothèques** de Montpellier ***1er bureau le 4 octobre 2007 vol.2007 P n°13452***

LE LOT N°1336 : Il s'agit d'un appartement situé au 4ème étage, escalier 23, du Bat B de La Résidence Bonnier de La Mosson, d'une surface loi Carrez de **111,47 m²** pour une surface totale de **111,47m²** suivant attestation de surface établie par FOCUS EXPERTISES

Il se décompose comme suit

Une entrée avec placard une porte

Un dégagement avec un placard deux portes et un placard une porte

Chambre 1 avec placard 4 portes, fenêtre et climatisation réversible ainsi qu'un coin toilette, un meuble lavabo une vasque entouré de faïences murales

Un cellier

Une salle d'eau avec meuble lavabo deux vasques, cabine de douche sur bac, chauffe serviettes et faïences murales

Wc avec faïences murales et cuvette chasse adossée

Une pièce avec climatisation réversible

Chambre 2 avec climatisation réversible, radiateur et fenêtre coulissante

Chambre 3 avec climatisation réversible, radiateur et fenêtre coulissante

Un séjour avec radiateur et deux fenêtres au-dessus d'un châssis fixe

Un bureau avec fenêtre au-dessus d'un châssis fixe

Une cuisine avec une fenêtre coulissante, faïences murales, chaudière à gaz SAUNIER DUVAL et cuisine équipée comprenant plan de travail, évier, plaque de cuisson vitro céramique et hotte électrique

Sols : carrelage
Murs et plafonds peints
Menuiseries extérieures : PVC et ALU
Chauffage chaudière à gaz et climatisation réversible dans 4 pièces
Eau chaude chaudière à gaz

Le bien est actuellement occupé par **XXX** locataire avec son épouse et ses enfants suivant bail d'habitation de 9 ans à compter du 12 décembre 2014 moyennant un loyer mensuel de 900 €.

Le lot n°1256 : une cave située au sous-sol du Bat B

Le lot n°1133 : un emplacement de voiture situé au sous-sol du bat B

Le lot n°1134 : un emplacement de voiture situé au sous-sol du bat B

Le syndic de copropriété est le Cabinet MAB PLANCHON, 17 rue Maguelone à Montpellier

Cet appartement est situé dans le quartier de la Mosson à proximité de la ligne de tramway

FOCUS EXPERTISES a réalisé les diagnostics suivants :

Mesurage de surface
Amiante
Termites
DPE
Électricité
Etat des risques naturels et technologiques
Gaz

J'ai joint au présent les photographies suivantes

Photo 1 : chambre 1
Photo 2 : salle d'eau
Photo 3 : chambre 2
Photo 4 : chambre 3
Photo 5 : séjour
Photo 6 : bureau
Photo 7 : cuisine
Photo 8 : immeuble

N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce qui précède, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Bruno DURROUX

Photo n° 1

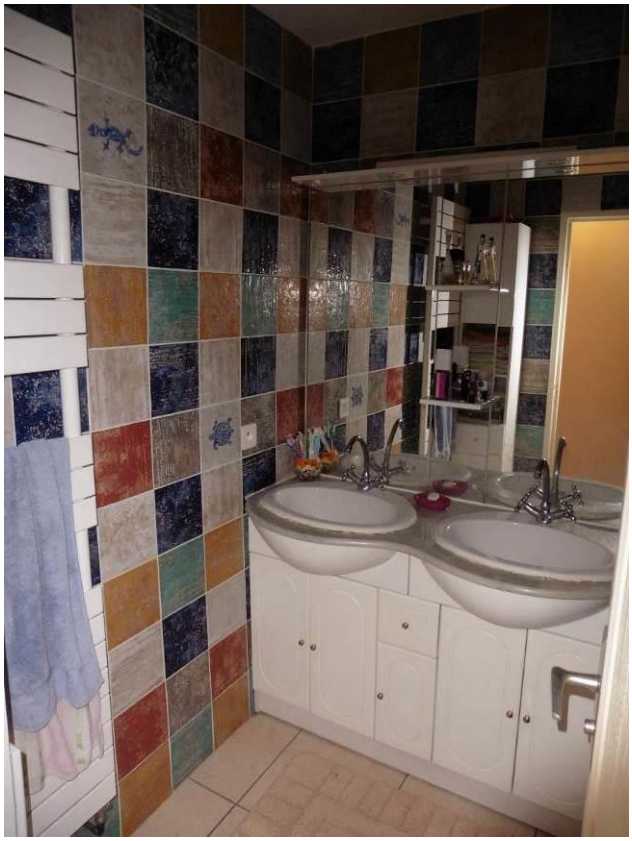

Photo n° 2

Photo n° 3

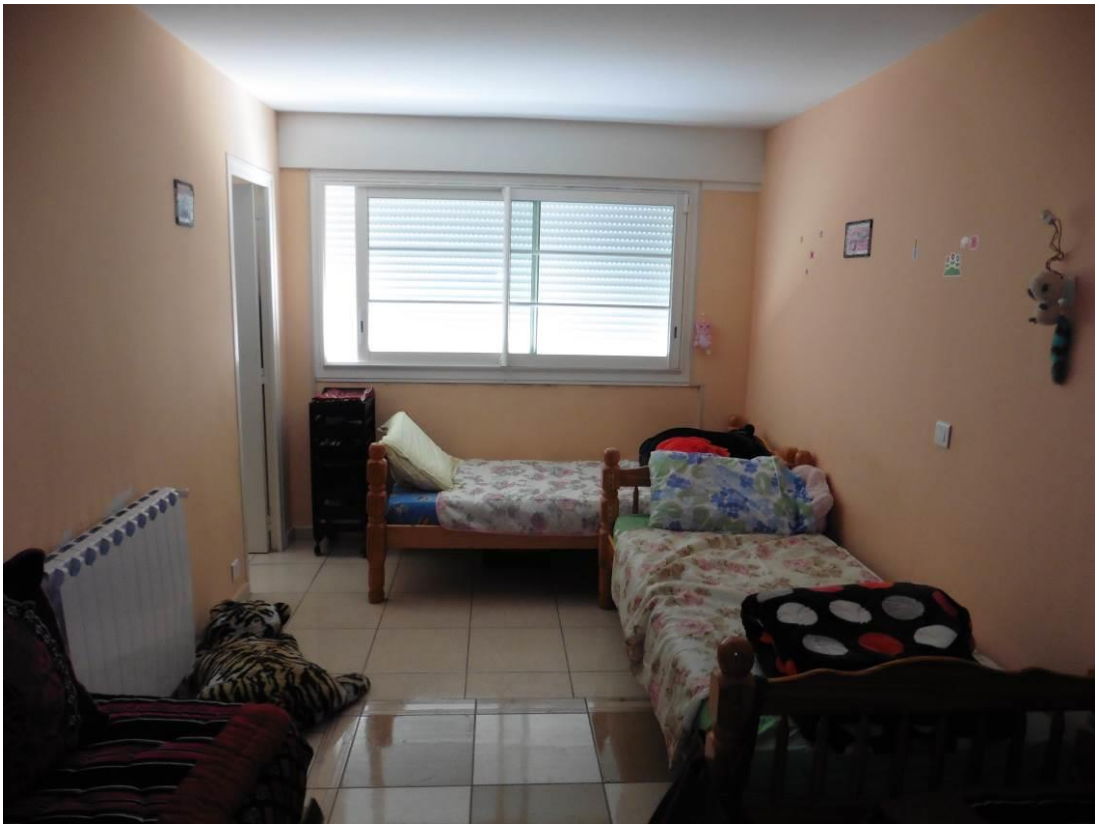

Photo n° 4

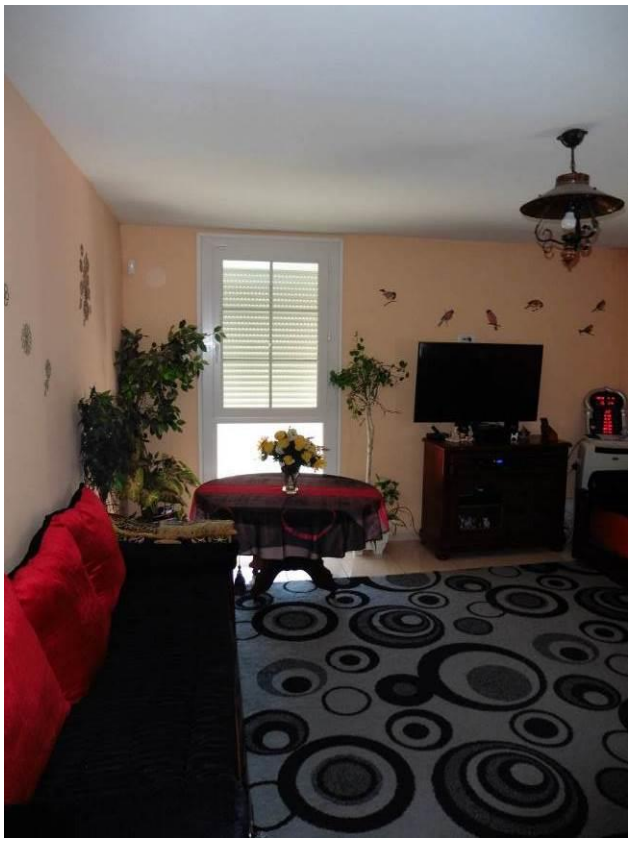

Photo n° 5

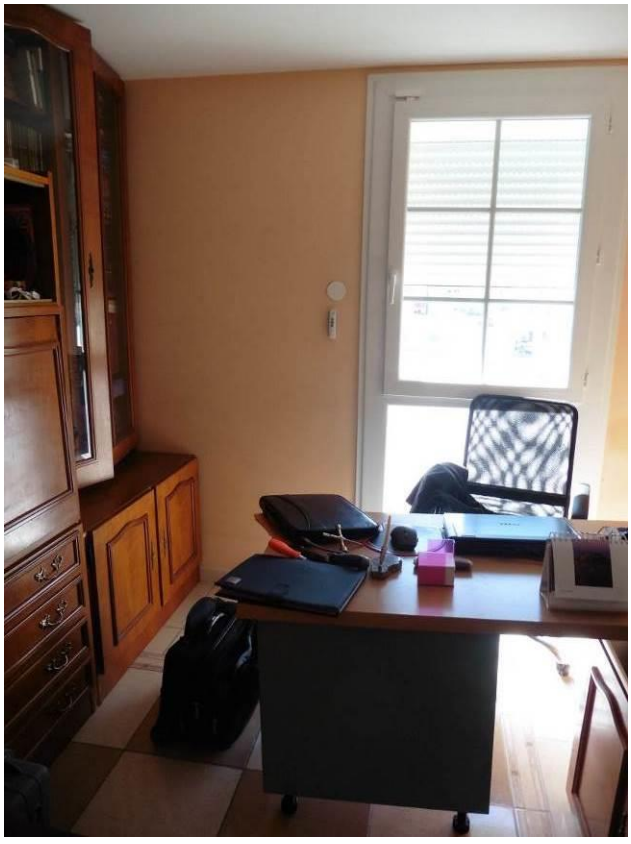

Photo n° 6

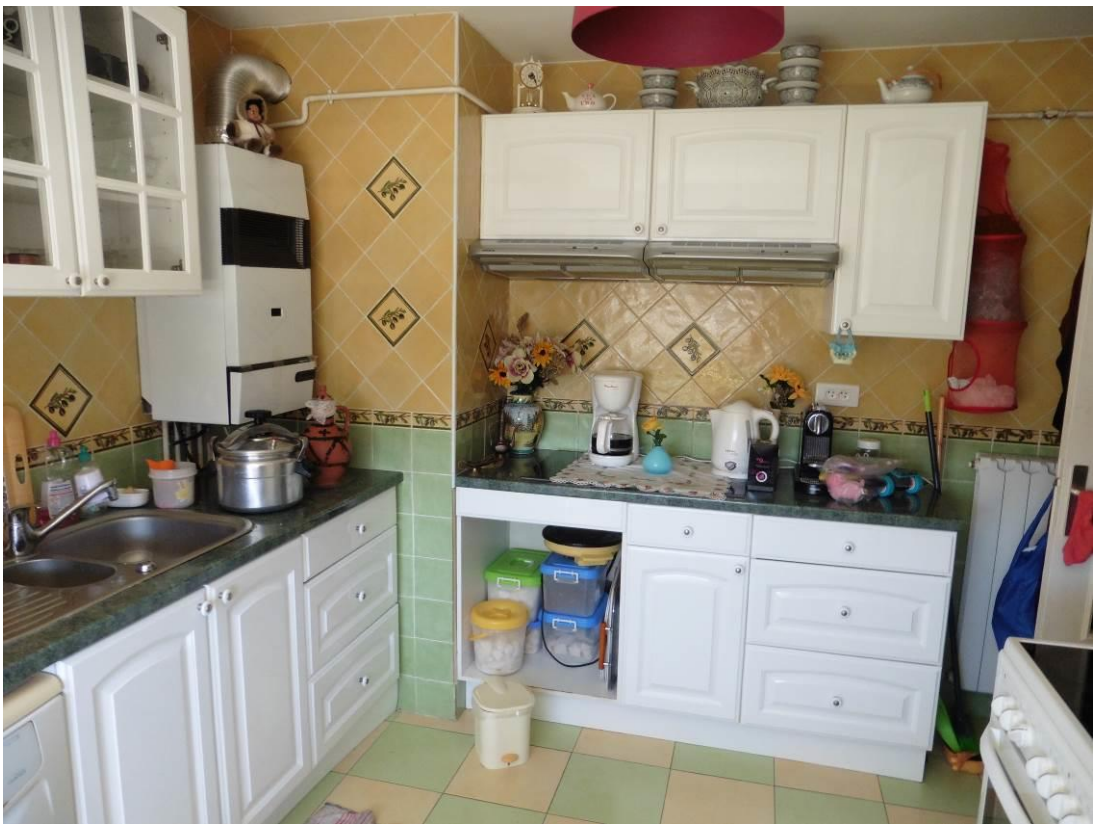

Photo n° 7

Photo n° 8